



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Secrétariat permanent
des comités techniques
paritaires ministériels

n°2008-105

Affaire suivie par
Hélène Deplagne

Téléphone
01 55 55 47 42
Télécopie
01 55 55 46 51
Mél.
helene.deplagne
@education.gouv.fr

34, rue de Châteaudun
75436 PARIS CEDEX 09

O R D R E D U J O U R

du

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

du

Judi 21 février 2008

- 1 → Désignation du **secrétaire adjoint**
- 2 → Suivi des **textes** examinés aux précédents CTP (État remis en séance)
- 3 → Approbation des **procès-verbaux des CTPMEN** des 19 mars et 2 juillet 2007.
- 4 → **Projets de textes :**
 - Projet 1 :**
Décret portant diverses mesures relatives aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels enseignants des premier et second degrés.
 - Projet 2 :**
Décret modifiant le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale.
 - Projet 3 :**
Arrêté relatif aux modalités d'application à certains fonctionnaires du décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée (entretien professionnel).
- 5 → **Points d'information :**
 1. *Arrêtés instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires.*
 2. Informations sur les agents non titulaires.